

3.—Montant net des primes souscrites et des réclamations réglées au Canada par les compagnies canadiennes, britanniques et étrangères à charte fédérale, par province, 1952 et 1953—fin

(Sauf réassurance des compagnies à charte fédérale)

Année et province	Canadiennes		Britanniques		Étrangères	
	Primes	Réclama-tions	Primes	Réclama-tions	Primes	Réclama-tions
1953	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve.....	280,089	95,036	1,152,327	424,381	425,810	201,594
Île-du-Prince-Edouard.....	157,745	23,195	328,094	42,822	161,066	7,699
Nouvelle-Écosse.....	1,644,943	605,644	2,504,532	1,266,441	1,337,618	715,436
Nouveau-Brunswick.....	1,218,919	461,919	2,224,638	987,300	1,332,557	621,338
Québec.....	11,924,834	5,858,624	16,472,192	8,398,164	16,001,848	8,790,622
Ontario.....	17,041,598	7,306,536	18,994,615	10,214,979	20,685,389	9,655,838
Manitoba.....	3,174,584	1,465,176	2,150,468	1,501,734	2,269,822	1,212,376
Saskatchewan.....	3,309,364	861,317	1,477,536	325,979	1,879,268	567,374
Alberta.....	3,616,385	1,290,143	3,729,848	1,441,983	3,676,899	1,325,182
Colombie-Britannique.....	3,544,802	1,038,444	5,175,523	1,818,883	6,045,504	1,941,663
Tout le reste du Canada ¹	331,549	-9,096	27,426	105,327	312,195	7,916
Canada, 1953.....	46,244,812	18,996,938	54,237,199	26,527,993	54,127,976	25,047,038

¹ Comprend le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ainsi que certaines affaires à "polices flottantes" qui ne peuvent être attribuées à aucune province en particulier.

Classement des risques d'assurance-incendie.—D'après les renseignements fournis par les compagnies d'assurance-incendie autorisées au Canada, le Département des assurances dresse des tables éprouvées relatives aux primes et aux réclamations dans 21 catégories de risques. Les résultats de 1950 et 1951 figurent au tableau 4.

4.—Pourcentage des réclamations réglées par rapport aux primes souscrites au Canada par toutes les compagnies à charte fédérale, par catégorie de risque, 1951-1952

(Sauf réassurance cédée ou assumée)

Catégorie	1951	1952	Catégorie	1951	1952
	%	%		%	%
Habitations, sauf de ferme—			Scieries et fabriques de bardeaux.....	54-06	45-12
Protégées, en brique.....	50-08	40-74	Chantiers, bois à pâte, futaies.....	17-73	26-50
Protégées, en bois.....	35-00	36-57	Ateliers de menuiserie.....	40-41	43-23
Non protégées.....	39-47	42-40	Usines métallurgiques, garages, hangars.....	45-83	45-52
Bâtiments de ferme.....	48-26	48-73	Risques miniers.....	52-69	19-07
Églises, édifices publics, institutions d'enseignement et de services sociaux.....	46-00	36-83	Risques intéressant chemins de fer et services publics.....	33-10	37-63
Entrepôts.....	33-25	39-10	Risques manufacturiers divers.....	48-63	54-15
Magasins de détail, bureaux, banques, hôtels.....	52-23	51-46	Risques non manufacturiers divers.....	43-30	42-69
Contenu des édifices ci-dessus mentionnés.....	49-14	45-17	Risques de toute nature en tous lieux munis d'arrosoirs.....	23-03	42-68
Aliments, établissements qui préparent aliments et boissons.....	37-28	71-56	Usage et occupation, et profits sauf l'assurance des loyers.....	32-57	34-85
Moulins à farine et à céréales, éleveurs à grains.....	28-54	145-80			
Tous risques intéressant l'huile.....	34-27	30-6	Moyenne.....	40-24	45-59

Sous-section 3.—Finances des compagnies d'assurance-incendie à charte fédérale

Les tableaux 5 à 7 montrent pour ces dernières années l'actif, le passif, les recettes et les dépenses des compagnies d'assurance-incendie autorisées au Canada de 1949 à 1953. La majorité s'occupent également d'assurance-responsabilité, assurance qu'étudie la section 3 du présent chapitre. Comme ces compagnies ne